



COVID-19

FOIRE AUX QUESTIONS COVID19 DES FAMILLES au 03/04/2020

Quelques informations en préambule :

Statistiques du service animation qui participe avec brio au maintien du lien social avec vos parents :

Depuis le 13/03/2020 :

- Réception de 280 mails (messages, demandes, photos, etc...).
- 80 rdv vidéo/Skype.
- Plus de 220 appels des familles à destination des résidents.

Mise en place depuis le début de la semaine d'une action innovante des psychologues :

Diffusion le 27/03/2020, par mail d'un courrier individuel au listing famille, dans lequel vous êtes invités à nous transmettre toutes formes de créations : dessins, courriers, poèmes... de soutien, pour l'ensemble des patients, des résidents et des professionnels. L'idée est de pouvoir apporter dans l'établissement toutes formes de soutien extérieur pour une diffusion à l'ensemble des résidents, des patients et des équipes.

Le personnel de soins est-il en nombre suffisant ?

La gestion de l'absentéisme est continue et des renforts en personnels sont mis en place autant que possible selon les ressources. Il est fait appel à la réserve sanitaire nationale et régionale et à Pôle Emploi.

Il faut noter que le personnel est très mobilisé et volontaire. La solidarité et l'entre-aide entre les services et les fonctions est à souligner au sein des 3 établissements de la direction commune.

Les professionnels de santé sont-ils protégés ?

Concernant les mesures de protection des professionnels : suite au suivi quotidien et au réapprovisionnement en masques chirurgicaux, et sous couvert de la disponibilité de ces dispositifs, il est demandé aux personnels dans les services de soin de suivre les consignes suivantes :

- **Dans les services où il y a une prise en charge de patients COVID+ confirmés et/ou contacts :**
 - 2 masques chirurgicaux par horaire de travail soit un changement toutes les 4 heures et dès qu'il est souillé et/ou mouillé (Réf : AVIS Société française d'hygiène hospitalière SF2H du 14 mars 2020)
 - 1 masque par 24h pour les patients COVID+
 - Des lunettes, des sur blouses, des gants à usage unique et des charlottes sont à leur disposition

- **Dans les services où il y a une prise en charge de patients COVID+ :**

Le port du masque FFP2 est obligatoire pour tous les soins invasifs et les soins d'oxygénothérapie > à 6L/min.

- **Dans les services, où il n'y a pas de cas :** 1 masque chirurgical par horaire de travail à titre de prévention de même pour les professionnels transversaux qui se déplacent ponctuellement en unité de soins sachant que l'organisation mise en place actuellement veille à limiter fortement ces déplacements.

Les moyens de protection sont accessibles à tous conformément aux recommandations des sociétés savantes et donc par soucis d'équité et de solidarité, il est demandé à tous par la direction de l'établissement de ne pas faire usage de moyens de protection personnels sur le lieu de travail.

L'ensemble des organisations a été revu et adapté afin de **garantir une distanciation sociale > 1m** et le self du personnel est fermé depuis le début du confinement.

Quelle est la prise en soins d'un patient COVID+ ?

L'établissement dispose depuis 10 jours de tests réalisés par les praticiens hospitaliers pour déterminer si un patient ou un résident a le COVID. 2 patients ou résidents par étage sont testés s'ils développent des symptômes.

Les COVID+ ou suspects COVID sont pris en charge dans la structure car nous avons la chance d'avoir des praticiens hospitaliers gériatres dans l'établissement. Aucun transfert n'est réalisé vers le CHU de Besançon. C'est déjà la règle en période normale. Les accompagnements de fin de vie se font en concertation avec l'équipe mobile de soins palliatifs du CHU. Chaque famille est informée par un praticien hospitalier de la structure en cas de dégradation de l'état de santé de son proche.

Peut-on venir dans l'établissement en cas de fin de vie d'un proche ?

La direction du CLS Bellevaux en accord avec le corps médical favorise cette possibilité de venir pour les derniers moments de votre parent. Seules deux personnes peuvent venir en mettant l'ensemble des protections nécessaires et en restant à au moins 1 mètre de leur proche. Pour le confort de tous la visite ne peut pas excéder 30 minutes.

En cas de décès la famille en est informée. Conformément au décret du 1^{er} avril 2020, en cas de décès suspect COVID ou COVID+, la mise en bière est immédiate. La présentation à la famille du corps n'est pas possible. Le CLS Bellevaux ne dispose pas de chambre mortuaire. La mise en bière se fait au sein de l'établissement par les pompes funèbres.

Y-a-t-il des admissions au CLS Bellevaux pendant cette période de crise ?

Oui il y en a pour permettre de libérer des lits du CDS les Tilleroyes ou du CHU de Besançon. Une unité en hébergement temporaire de 7 lits a été créée. Toutes les admissions se font en accord avec les familles et/ou le(s) patients. Toutes les admissions transitent par cette unité où les patients restent confinés en chambre individuelle pendant 14 jours. Au bout de 14 jours si aucun symptôme, le patient est orienté en EHPAD ou en unité de soins de longue durée.

A l'issue du confinement, les familles auront la possibilité d'orienter différemment leur parent s'ils le souhaitent. Au niveau administratif et financier l'ensemble sera vu à l'issue de la période de confinement.